

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF

Présents : Mesdames GARCIA-RIBET Isabelle, LAUZERAL Marianne et LE GALES Audrey,

Messieurs : CABAL Guillaume, DARAUD Sébastien, FABRIS Marcel, GHIRARDO Roger, GRYCZA Daniel, ROUJAS Gérard et SOULA Eric.

Secrétaire de séance : Mr CABAL Guillaume

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 07 octobre 2019 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 07 octobre 2019.

Les modifications sont faites en séance; il le soumet au vote :

POUR	08
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

Arrivée en séance de Madame Audrey LE GALES et Monsieur Sébastien DARAUD

Ordre du jour :

➤ **Indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor public pour l'exercice 2019 :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit voter l'indemnité de conseil allouée au Comptable du trésor public.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant maximum brut d'indemnité de conseil s'élève à 398,32 euros pour l'exercice 2019. Il demande l'avis de l'assemblée.

Après discussion, le conseil municipal décide d'attribuer un montant d'indemnité correspondant à 50% du montant autorisé.

Monsieur le maire propose de soumettre cette proposition au vote :

Vote :	POUR	10
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Le Conseil Municipal prend la délibération

➤ **Demande de subvention pour l'effacement du réseau de télécommunication RD49 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération prise le 04 mars 2019 pour la création d'un trottoir et l'aménagement de dispositifs de sécurité le long de la RD49,
- la délibération prise le mardi 09 juillet 2019 pour l'effacement du réseau de Télécommunication le long de la RD49,

Monsieur le Maire annonce que la Société ORANGE s'est trompée sur le devis.

Les nouveaux montants de cette dépense sont de :

- 1 390 euros TTC pour les frais d'étude et d'ingénierie du génie civil,
- 27 800 euros TTC pour les travaux.

Monsieur le Maire propose de :

- annuler la délibération prise le 08 juillet 2019,
- annuler la demande de subvention déposée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- prendre une nouvelle délibération sur la base de ces nouveaux montants,
- déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	10
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la précédente délibération et prend la délibération pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

➤ **Convention d'occupation précaire d'un terrain communal :**

Afin de permettre à la Société URBA 19 d'installer le matériel de chantier et de lui permettre le montage des modules photovoltaïques, celle-ci souhaite disposer du terrain mitoyen appartenant à la mairie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la convention d'occupation précaire de ces terrains avec la société URBA19 le temps de la création du parc photovoltaïque.

Le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	9
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Le conseil municipal accepte, à la majorité, d'établir cette convention et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et tout document afférent au dossier.

➤ **Signature du Bail Emphytéotique avec URBA 19 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- la Commune cherche de nouvelles recettes pour lui permettre de financer ses travaux sans augmenter la fiscalité ;
- la Commune de Peyssies souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, qui prévoit que d'ici à 2020 chaque Région doit produire 23 % d'énergie renouvelable ;
- suite à un appel à projets commun entre les communes de Peyssies, Carbonne et Salles-sur-Garonne piloté par le PETR, le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 17 janvier 2017, de retenir l'entreprise URBA 19 (RCS 530 221 662) comme lauréat de cet appel à projets pour le site de Peyssies ;

- le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la signature du bail emphytéotique sous conditions suspensives avec la société URBA 19 ainsi que tout document afférent à la mise en œuvre du projet d'implantation et d'exploitation de la centrale photovoltaïque ;
- le montant annuel de la location des terrains est de 21 000 euros HT à compter de l'installation des panneaux.
- les numéros de parcelles ont été attribués par le service du Cadastre.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la réitération du bail emphytéotique sous conditions suspensives à intervenir, en la forme authentique, avec la société URBA 19.

Le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer, devant notaire, ce bail emphytéotique et tout document afférent au dossier.

➤ **Vente de la Cave :**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la SCI Les Vignerons du Sud Toulousain a mis en vente le site de la Cave.

Monsieur Gérard ROUJAS indique que l'emplacement stratégique en cœur de village du bâtiment doit nous encourager à mener une réflexion de reconversion du site.

Pour ce faire et aider la collectivité dans cette démarche, un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) Friche de la Région Occitanie pourrait être engagé.

Cette candidature peut permettre l'identification de cette friche dans un premier temps et l'étude de projets potentiels sur ce lieu dans un second temps.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour déposer un dossier de candidature à l'AMI Friche de la Région Occitanie afin de nous aider à travailler sur le devenir de la cave.

Le Conseil Municipal passe au vote :

POUR	09
CONTRE	0
ABSTENTION	1

Le conseil municipal accepte, à la majorité de prendre une délibération pour déposer un dossier de candidature à l'AMI Friche de la Région Occitanie.

➤ **Questions diverses :**

➤ Dates à retenir :

- Le 08 novembre : Bal du Cercle Occitan,
- Le 10 novembre à 15h00 au bâtiment ROCA : Festival Neufneuf,
- Le 11 novembre à 11h30 : Commémoration,
- Le 18 novembre à 19h00 : Inauguration de l'Espace Jalier à la Communauté de Communes du Volvestre,
- Le 19 novembre à 20h30 : Commission Travaux,
- Le 22 novembre à 14h30 : Présentation de l'Avant-Projet Définitif de l'école (APD).

➤ Rond-point de Taros et Route de Longages :

Madame LE GALES évoque l'absence de passages piétons, route de Longages et au niveau du rond-point de Taros. Ces sujets ont été soulevés lors du dernier conseil d'école. Monsieur le Maire propose d'évoquer cela avec le secteur routier de Cazères.

➤ Ecole :

Lors du dernier Conseil d'Ecole, les DPE ont proposé la vente de bulbes afin de permettre de recueillir des fonds pour la coopérative. Les enseignantes ayant décidé d'acheter 40 euros de bulbes pour fleurir l'école, Madame LE GALES propose de leur rembourser cette somme. A l'unanimité, le conseil Municipal accepte la prise en charge de ces 40 euros qui seront reversés en 2020 via la subvention.

***** FIN DE SEANCE, 21H50 *****

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 09 DECEMBRE 2019 à 20h30.
